

## Compte rendu de la réunion du 22 octobre 2018

Présents : 12 conseillers

Absents excusés : Carole Roche – Frédéric Prodel

Absente : M. Paule Maligne

Date de convocation : 12 octobre 2018

Secrétaire de séance : Evelyne Boyer

Le compte rendu de la réunion du 28 août est adopté à l'unanimité.

Recrutement d'agents recenseurs : Le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019. Deux agents recenseurs doivent être recrutés pour effectuer ces opérations. Après discussion sur la rémunération de ces agents, le conseil autorise le maire à engager deux agents. Unanimité.

Admission en non-valeur de titres : cette demande concerne des loyers impayés d'août à décembre 2011 pour un montant de 1 234,11 €. Les locataires ont quitté les locaux et malgré les démarches entreprises par Mme la Trésorière, cette somme ne pourra pas être récupérée. Le conseil, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables. Unanimité.

Révision des tarifs des services : concessions cimetière, location salle polyvalente, tarifs ALSH, etc.. Le conseil suit la proposition du maire et décide de ne pas augmenter les tarifs.

Dénomination des voies : un devis a été fourni par la Poste : montant 3 900 € TTC qui pourrait être subventionné à hauteur de 40 % ou 50% si mutualisation avec la commune de Lascaux. Le maire rappelle que tout le travail de dénomination des rues a été réalisé depuis plusieurs années ; cette dernière demande ne concerne que les ruelles dans les villages (toutes les ruelles ou impasses doivent avoir une appellation lors du passage de la fibre). Après discussion, le conseil décide de ne pas donner suite à la Poste ; la commune effectuera elle-même les travaux. La commission, nommée en avril, chargée de ce dossier se réunira le mercredi 07 novembre. Unanimité.

Prestation de la CABB pour la protection des données : le règlement général sur la protection des données (RGPD) apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et le non-respect de ces obligations entraîne des amendes très lourdes. La Communauté d'Agglo a proposé de mutualiser son expertise et ses moyens au profit de ses communes membres moyennant une contribution financière annuelle de 45€ par poste informatique. Après lecture de la convention, le conseil retient la prestation de service de la CABB pour la protection des données, désigne le délégué à la protection des données (DPD) de la CABB comme étant le délégué (DPD) de la commune et autorise le maire à signer tous les documents concernant cette prestation. Unanimité.

Rapport d'observation de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la CABB : la chambre régionale des comptes a transmis à la commune le rapport d'observations définitives relatif à l'examen des comptes de la CABB pour les exercices 2014 à 2016. Ce rapport doit être débattu en conseil municipal. JJ. Sans, délégué à la CABB, donne les explications nécessaires à la compréhension de ce rapport. Après en avoir débattu, le conseil prend acte de ce rapport en soulignant notamment la pertinence pour les petites

communes de la recommandation relative au pacte financier qui pourrait devenir un « véritable outil de communication sur la stratégie de solidarité communautaire ». Unanimité.

Procès-verbal de répartition de l'actif comptable CABB /communes : Depuis la création de la CABB issue de la fusion de plusieurs communautés de communes ou communes isolées, des biens ont changé d'affectation. Il y a donc lieu de procéder à la répartition de l'actif comptable de la CABB vers les anciennes communes composant l'ex communauté de communes de Juillac-Loyre Auvézère et d'enregistrer les écritures d'ordre non budgétaires. Le conseil approuve les dispositions du procès-verbal de répartition de l'actif comptable sur les communes concernées et l'intégration dans l'inventaire de la commune et autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant. Unanimité.

Virement de crédits : il s'agit de diminuer l'article concernant l'achat de mobilier pour abonder celui concernant les travaux de voirie sur la route du cimetière. Unanimité.

#### Questions diverses :

\*Vente grange : la personne intéressée par cet achat abandonne son projet car les travaux de réhabilitation sont trop élevés. Un autre local pourrait convenir ; la commune pouvant acquérir ce bâtiment, faire les travaux et mettre à disposition en location-vente. Le conseil souhaite avoir un avis de la CCI avant de donner suite au projet.

\*Mise en place d'un projet PEDT « plan mercredi » pour les enfants fréquentant l'ALSH. Le projet, déposé par la commune, a été retenu. Il prévoit des animations à caractère culturelles, sportives, environnementales, etc....

\*Travaux sur la voie ferrée : la 1ère tranche est terminée. Mais que va-t-on faire de cette voie ? Rien n'est prévu mais la Région ne prévoit pas de suppression de ligne.

\*semaine des MSAP : bilan fait par JJ. Sans. Projets à envisager pour attirer avec la création d'ateliers avec les partenaires, élargissement à d'autres partenaires. La mission locale propose le recrutement d'une personne en service civique chargée d'animer cette structure.

\*Réunion du Sirtom : E. Boyer fait le compte rendu de la réunion à laquelle elle a assisté. Le Sirtom lance un nouveau service. Le site : [www,troc-sirtom-brive,fr](http://www.troc-sirtom-brive.fr) permet de vendre ou de donner des objets qui encombrant au lieu de les déposer en déchetteries. Autre nouveauté : lancement en janvier des extensions de consignes de tri. Les particuliers comme les mairies seront informés des nouvelles consignes par voie postale.

\* Repas des associations au profit du Téléthon : il est fixé au 24 novembre